



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E88549

VALABLE JUSQU'AU 01/09/2024

ÉDITÉ LE 08/09/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/10/2006

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 18/05/2018
100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG

Siret : 492 274 972 00032

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 4023069

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 10995204204

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0995204204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : CALI PRO SARL

4 RUE DE DUBLIN
PARC D'ACTIVITES DE BRUMATH
67670 MOMMENHEIM

Téléphone : 03 88 20 15 93

Fax : 03 88 18 95 42

Portable : 06 73 50 71 26

Site Internet : www.cali-co.fr

E-mail : cali.pro@orange.fr

Responsabilité légale :

ZILLIOX FRANCK PRÉSIDENT

Effectif moyen : 49

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	06/07/2023
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure à 36 kVA	07/09/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	06/07/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	07/09/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE
15 RUE JACOBI-NETTER
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.